

## CONSEIL MUNICIPAL

Du mercredi 27 juillet 2016

Le Conseil Municipal de la Commune de SEDEVILLE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Henri DESTRÉS, Maire.

Présents : Henri DESTRÉS, Christophe LELIÈVRE, Thérèse PARIS, Patrick ECOLIVET, Laurent CARRÉ, Stéphanie CAUVIN, René DIGARD, Martine DUPONT, Lionel LERÉVÉREND, Joël LIAIS, Martine PAGNY, Patrice SACHE, Brigitte SANSON,

Excusés : M. Vrac (pouvoir à M. DESTRÉS)

Secrétaire de séance : M. Patrick ECOLIVET

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- Achat mobilier école

Le conseil accepte cet ajout à l'unanimité.

Suite aux attentats de Nice et de Saint-Etienne-du-Rouvray, Monsieur le Maire demande au conseil municipal, d'observer une minute de silence.

### **1. Compte-rendu de la séance du 7 juin 2016**

Le compte rendu de la séance du 7 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

### **2. Effacement des réseaux « la Commune » et extension vers la mairie**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les estimations pour l'effacement des réseaux électrique, d'éclairage public et de télécommunications « La Commune ».

Une délibération avait déjà été prise en novembre 2015 mais une demande complémentaire a été faite par la commune pour prolonger le réseau d'éclairage public le long de la rivière vers le village de l'Eglise afin d'éviter une zone sombre entre le projet d'effacement et la place de la mairie.

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 211 000 € HT.

Conformément au barème 2015 du SDEM50, la participation de la commune de Sideville s'élève à environ 74 500 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide la réalisation de l'effacement des réseaux « la Commune »
- Demande au SDEM que les travaux soient réalisés à partir de septembre 2016,
- Accepte une participation de la commune de 74 500 €
- S'engage à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,
- Donne pouvoir à leur Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

### **3. Isolation par l'extérieur et bardage salle communale**

Monsieur LELIÈVRE rappelle au conseil que les propositions d'isolation par l'intérieur n'avaient pas été retenues par le conseil et présente aux membres du conseil municipal les devis reçus pour les travaux d'isolation par l'extérieur de la salle communale :

- MVA : 24 062,00 € HT
- Leduc : 22 043,56 € HT

Le conseil, après délibération et à l'unanimité, retient l'entreprise la moins disante, soit l'entreprise Leduc pour un montant HT de 22 043,56 €.

Monsieur Lelièvre annonce au conseil que la déclaration préalable déposée pour une isolation extérieure avait été acceptée.

### **4. Modification canalisations gaz école de Sideville**

Monsieur Christophe LELIEVRE explique au conseil que suite aux travaux d'isolation des locaux annexes de l'école, il est nécessaire de faire des modifications de la canalisation gaz pour qu'elle ne soit pas sous le bardage. Une demande de devis a été faite auprès de la SARL Durel :

- Travaux avec remise à l'identique après déplacement : 1 626,68 € HT
- Travaux avec gaz en enterré (sachant que la tranchée serait réalisée par les agents communaux) : 1 923,65 € HT

Après étude des devis et vu l'accès difficile et la qualité du terrain pour la réalisation d'une tranchée, le conseil municipal décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité, de retenir la proposition pour les travaux avec remise à l'identique pour un montant de 1 626,68 € HT.

### **5. Aménagement bas-côtés avenue du Mont du Roc**

Présentation d'un devis de l'entreprise Boucé pour les travaux d'aménagement de l'avenue du Mont du Roc.

Les travaux avaient été validés lors du dernier conseil. La commission voirie, s'étant rendue sur place, a déterminé le linéaire à effectuer aussi les travaux sont chiffrés à 7 551,80 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise Boucé.

Les travaux seront réalisés fin août. Un arrêté pour « route barrée » sera fait conjointement avec la mairie de Nouainville.

### **6. Demande d'occupation du domaine public**

Lecture d'un courrier du Monsieur Vincent Fauvel, boucher-charcutier à Vasteville, demandant l'autorisation d'occuper le domaine public pour la vente des produits de boucherie, charcuterie artisanale et traiteur. Il souhaiterait stationner son camion le jeudi de 12h à 12h30 sur le parking de la commune Hameau Colette. Il demande également si un accès au réseau électrique peut-être envisagé et les conditions tarifaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la demande avec douze voix pour et deux abstentions.

### **7. Indemnité de receveur municipal**

Monsieur le Maire informe les conseillers que le receveur municipal reçoit des indemnités de conseil comme stipulé dans l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983. Ces indemnités se calculent en fonction des

dépenses réelles des 3 exercices précédents soit pour l'année 2015 : 361,00 €. Une indemnité de confection de documents budgétaires reste, lorsqu'elle est attribuée, fixée au maximum à 30 €.

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- accorde l'indemnité de conseil au taux de 100 %
- précise que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Jean-Pierre Le Roch, Receveur municipal,
- lui accorde également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

### **8. Indemnités pour le gardiennage des églises communales**

Vu les circulaires du 8 janvier 1987 et du 29 juillet 2011 concernant l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales,

Vu la circulaire préfectorale du 30 mai 2016 informant de la non revalorisation du montant de 2015, Considérant que le plafond indemnitaire applicable est atteint,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de verser au prêtre desservant la paroisse mais ne résidant pas dans la commune une indemnité de 119,55 €

### **9. Mobilier école**

Au vu des effectifs de la rentrée scolaire, 152 élèves à ce jour, il est nécessaire de racheter 1 table et 16 chaises (nouvelles chaises + remplacement). Madame Paris présente un devis de neuve Bureau Concept pour un montant de 630,33 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis pour un montant HT de 630,33 €.

### **10. Questions diverses**

**Rentrée scolaire 2016/2017** : Madame Paris informe le conseil que les classes de maternelles seront chargées à la rentrée. Un nouvel enseignant a été nommé pour la classe des Petits/Moyens

Classe PS/GS : 21 PS + 6 MS : 27

Classe MS/GS : 19 MS + 8 GS : 27

Classe GS/CP : 12 GS + 13 CP : 25

Classe CP / CE1 : 6 CP + 18 CE1 : 24

Classe CE2 / CM1 : 14 CE2 + 11 CM1 : 25

Classe CM1 / CM2 : 4 CM1 + 20 CM2 : 24

Une éventuelle ouverture d'une 7<sup>ème</sup> classe pourrait être demandée à partir de 156 élèves.

Une nouvelle inscription pour un enfant de trois ans hors commune ayant été demandée, le conseil souhaiterait qu'un comptage soit fait à la rentrée. Un mail sera fait en ce sens à la directrice de l'école.

Pour information la classe des GS / CP vient d'être repeinte.

**Clôture école** : La petite haie située près de l'entrée de la classe des petits se dégradant, il a été demandé à l'employé communal de la supprimer pour la remplacer par un grillage rigide vert pour une meilleure sécurité pour les enfants.

**Rapport d'activité eau - assainissement – déchets** : Les rapports d'activités eau – assainissement – déchets ont été présentés au Conseil Communautaire, ils sont consultables en mairie. Par ailleurs, des bacs individuels vont être distribués par la CCDD aux particuliers pour les ordures ménagères.

**Réunion des Maires 11 juillet 2016** : Le compte rendu a été transmis aux membres du conseil.

**Travaux ZA et rond-point** : Monsieur le Maire informe le conseil que le Président de la CCDD doit signer l'acte de cession pour le terrain le jeudi 28 juillet. Les travaux pourraient débuter en septembre, octobre 2016. Concernant le rond-point, le conseil Départemental pourrait démarrer le chantier au 1<sup>er</sup> mars 2017. La RD 650 pourrait être fermée à la circulation pour accélérer les travaux et faciliter l'intervention des équipes. Il est également demandé au conseil de réfléchir à un aménagement possible du rond-point tout en respectant les obligations formulées par l'agence routière.

**Commune nouvelle** : Monsieur le Maire informe le conseil que le conseil de Martinvast lors de sa dernière séance a souhaité organiser une réunion avec l'intervention de Maires de nouvelles communes et en invitant les conseiller municipaux des 9 communes afin d'avoir un cas concret pour exemple. Cette réunion devrait avoir lieu en septembre 2016.

**Feux tricolores** : Une demande a été faite au sujet du passage-piétons au feu sur la descente de la commune. En effet lorsque les feux passent au vert pour les piétons ils le sont également pour les véhicules de la RD 650, ce qui pose des problèmes de sécurité. Cette question sera soumise à l'agence routière et plus particulièrement lors de l'aménagement de la descente de la commune.

**La séance est levée à 22h45**